

STAGE STATUTAIRE COMMANDANT

SYNERGIE-OFFICIERS vous présente les modalités pratiques.

En raison de la crise sanitaire que nous connaissons et faisant suite à notre dernier communiqué, **les modalités des stages statutaires** des sessions de mai et de juin pour l'accession au grade de commandant **ont été modifiées**.

La formation aura lieu en 02 semaines (60 heures), comprenant une semaine en distanciel et une semaine en présentiel.

La plupart d'entre vous a dû recevoir une **convocation envoyée sur votre adresse mail professionnelle** pour suivre **la formation d'une semaine en distanciel**. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez prendre contact avec votre délégué **SYNERGIE**.

Pour information, cinq périodes de E-formation sont prévues : semaine 20, semaine 22, semaine 24, semaine 25 ou semaine 26.

SYNERGIE-OFFICIERS attire votre attention sur le fait que cette formation en distanciel est **obligatoire**. Elle peut être suivie via une **connexion à domicile**, ou, en cas de difficultés techniques, via un ordinateur au **service**. L'assiduité aux 30 heures de formation conditionne la nomination au grade de commandant au 1^{er} juillet.

Afin de pouvoir suivre cette formation de son domicile, il convient de s'être inscrit sur le « **E-campus** ». Attention, ce **premier enregistrement** doit être réalisé via une **connexion intranet**. Une fois cet enregistrement fait, la formation pourra être suivie via une connexion internet standard.

SYNERGIE-OFFICIERS vous communiquera les **dates et les modalités de la formation en présentiel** dès qu'elles auront été définies. Pour rappel, cette formation d'une semaine aura lieu entre septembre et décembre.

Le Conseil d'Administration de l'ENSP se réunira le 05 mai prochain pour délibérer sur ces nouvelles modalités.

Puis le 06 mai, le **Comité Technique de Réseau de la DGPN** procédera au vote du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 14 juin 2010 fixant les futures modalités de la formation professionnelle pour l'accès au grade de commandant ainsi que les dispositions transitoires pour la promotion 2020.

SYNERGIE-OFFICIERS, seul syndicat à siéger dans ces 02 instances, veillera à ce que les nouvelles modalités de cette formation n'entraient pas les perceptives promotionnelles des officiers.